Tarifs donnés à titre indicatif

FRAIS DE SCOLARITE 2026/2027

Les frais de scolarité varient en fonction des revenus de chaque famille, c'est une forme de quotient familial.

Pour le déterminer : vous prenez tous les revenus perçus en 2025 par les deux parents, indiqués sur votre feuille d'impôt, vous y ajoutez les allocations familiales versées par la CAF (attestation de paiement avec conditions de ressources). Vous divisez la somme obtenue par le nombre de personnes appartenant à la famille, chaque membre comptant pour une part entière.

Catégories	Tranches	Montant annuel	Mensualité
A	De 0 à 8700 €	912 €	91,20 €
B	De 8 701 € à 11 900 €	1 324 €	132,40 €
C	De 11 901 € à 15 700 €	1 529 €	152,90 €
D	De 15 701 € à 22 900 €	1 883 €	188,30 €
E	De 22 901 € à 30 000 €	1 928 €	192,80 €
F	A partir de 30 001 €	2 489 €	248,90 €

CANTINE 2026/2027

PS/MS, exceptionnelle 9 €, sinon 7,52 € dans le cadre d'un forfait.

GS exceptionnelle 9 €, sinon 8,35 € dans le cadre d'un forfait.

Du CP au CM2, exceptionnelle 9 €, sinon 8,50 € dans le cadre d'un forfait.

Le remboursement des repas se fait uniquement sur présentation d'un certificat médical prévoyant une absence de plus de 5 jours, document remis le 1er jour de l'absence. Une carence de 2 jours est à prévoir.

Une modification des forfaits est possible au cours du mois de septembre uniquement.

GARDERIE 2026/2027

Toute heure commencée est due en entier.

- GARDERIE du MATIN (7h30-8h10) et GARDERIE du SOIR (17h55 à 18h45) sont facturées 5,25 € à la présence le mois suivant.

Supplément de 20 € à partir de 18h50.

- Garderie/étude : 7,72 € dans le cadre d'un forfait.

Ouverture du portail à 17h40. Fermeture à 17h50. Facturation à partir de 17h55.

Autres frais : Cotisation APEL par famille : 34 € en septembre

Spectacle de maternelle : 28 € uniquement en septembre

Tous les mois : Solidarité : 2,50 €

Frais administratifs : 2,50 €

Ponctuellement : les sorties et les fournitures.

Duplicata de facture : 1,50 €